

N° 67 – JUILLET 2026

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Directeur de la publication : M. Marc GAUDET

N° 67 – JUILLET 2026

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRÊTÉS

Du Président du Conseil d'administration du SDIS45

- ❖ **N°36 du 22/07/2026** : Composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires
- ❖ **N°37 du 22/07/2026** : Délégation de signature et de fonctions à Monsieur le 2^{ème} Vice-président du Conseil d'administration
- ❖ **N°38 du 22/07/2026** : Délégation de signature et de fonctions à Madame la 3^{ème} Vice-présidente du Conseil d'administration

M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire – Préfet du Loiret

- ❖ **N°08 du 23/07/2026** : Liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe spécialisée Cellule Mobile d'Intervention risques Radiologiques
- ❖ **N°09 du 23/07/2026** : Liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe spécialisée feux de forêt

Conjoints : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire – Préfet du Loiret et M. le Président du CASDIS du Loiret

- ❖ **N°05 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours de Château-Renard
- ❖ **N°06 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours de Gien
- ❖ **N°07 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours de Montargis
- ❖ **N°08 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours de Beaugency
- ❖ **N°09 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours de Bellegarde
- ❖ **N°10 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours de Châteauneuf sur Loire
- ❖ **N°11 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours d'Orléans Centre
- ❖ **N°12 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Madame la Cheffe de Centre d'incendie et de secours de Jargeau

- ❖ **N°13 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours de Meung sur Loire
- ❖ **N°14 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours de Neuvielle aux Bois
- ❖ **N°15 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours d'Orléans sud
- ❖ **N°16 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours de Pithiviers
- ❖ **N°17 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours de Sully sur Loire
- ❖ **N°18 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours d'Orléans Nord
- ❖ **N°19 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours de Courtenay
- ❖ **N°20 du 15/07/2026** : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours de Ferrières en Gâtinais



ARRÊTÉS

ARRÊTÉS **du Président du CASDIS**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Arrêté n° 36 du 22 JUL. 2026

Objet : Composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps des sapeurs-pompiers,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires,

Vu l'arrêté n° 37 du 09 avril 2025 fixant la composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires,

Vu la délibération n° 2026-C6 du 19 juin 2026 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Loiret portant désignation des membres des commissions du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du LOIRET est ainsi fixée :

PRÉSIDENT : Marc GAUDET

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Titulaires	Suppléants
- Gilles PRONO - Didier CANET - Fanny GANNAT - Philippe VACHER - Vanessa SLIMANI - Jacques MESAS	- Sylvie VALENTIN - Olivier LEBRET - Nelly DURY - Gilles BURGEVIN - Grégoire CHAPUIS - Gérard LARCHERON

Arrêté n° 36 du 22 JUIL. 2026

Article 2

REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

Titulaires	Suppléants
▪ Capitaine Jean-Pierre FERREIRA ▪ Lieutenant Yohan CARLIER ▪ Infirmier principal Lionnel PELLETIER ▪ Adjudant Christophe GARNIER ▪ Sergente-chef Céline POURTIER ▪ Caporal Dylan CHABERT ▪ Sapeure de 1^{ère} classe Sandrine TAUPIN	▪ Capitaine Dominique MILCENT ▪ Lieutenant Frédéric SAPIN ▪ Infirmière principale Lucile DUVALLET ▪ Adjudant-chef Anthony GUILHEM ▪ Sergent-chef Gaylor DOUCET ▪ Caporale-chef Graziella PORCHERON ▪ Sapeure de 1^{ère} classe Chloé PEDROS

Article 3

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du LOIRET, ou son représentant, assiste aux séances avec voix consultative.

Article 4

L'arrêté du 09 avril 2025 susvisé est abrogé.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.

Article 6

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du LOIRET est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

LE PRESIDENT,

Marc GAUDET

AMPLIATIONS :

- 1 – Recueil des actes administratifs
- 1 – Préfecture
- 1 – Affichage
- 1 – GRH
- 1 – G2AG

DIRECTION

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n° **37** du **22 JUIL. 2026**

Objet : Délégation de signature et de fonctions à Monsieur le 2^{ème} Vice-président du Conseil d'administration.

- VU** L'article L.1424-27 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Président du Conseil Général préside le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours;
- VU** L'article L.1424-30 du Code général des collectivités territoriales conférant au Président du Conseil d'administration le pouvoir de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du Bureau du Conseil d'administration ;
- VU** La délibération 2026-C1 du 19 juin 2026 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** La délibération n° 2026-C3 du 19 juin 2026 portant composition des membres du Bureau autres que le Président ;
- VU** L'arrêté n°2026-27 du 2 juillet 2026 portant délégation de signature et de fonctions à M. le 2^{ème} vice-président du Conseil d'administration ;

Sur proposition de Monsieur le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté susvisé n°2026-27 du 2 juillet 2026 conférant délégation de signature et de fonctions est abrogé.

Article 2 : Délégation de fonctions est donnée à **Monsieur Philippe VACHER**, 2^{ème} Vice-président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret, membre du bureau, à l'effet de présider :

- ✓ La Commission Administrative et Paritaire des agents administratifs et techniques – Catégorie A/B/C,
- ✓ La Commission Administrative et Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C,
- ✓ La Commission d'Appel d'Offres.

A ce titre, délégation est donnée à l'intéressé à l'effet de signer les convocations, registres, rapports, procès-verbaux et autres documents relevant des domaines de compétence de ces Commissions.

Article 3 : Le Président du Conseil d'administration et les membres du Bureau du Conseil d'administration précités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Marc GAUDET

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Arrêté n° 38 en date du 22 JUIL. 2026

Objet : Délégation de signature et de fonctions à Madame la 3^{ème} Vice-présidente du Conseil d'administration.

- VU** L'article L.1424-27 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Président du Conseil Général préside le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours;
- VU** L'article L.1424-30 du Code général des collectivités territoriales conférant au Président du Conseil d'administration le pouvoir de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du Bureau du Conseil d'administration ;
- VU** La délibération 2026-C1 du 19 juin 2026 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** La délibération n° 2026-C3 du 19 juin 2026 portant composition des membres du Bureau autres que le Président ;

Sur proposition de Monsieur le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Délégation de fonctions est donnée à Madame Carine ROY MILOT, 3^{ème} Vice-présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret, membre du bureau, à l'effet de présider :

✚ La Commission Consultative Paritaire

A ce titre, délégation est donnée à l'intéressée à l'effet de signer les convocations, registres, rapports, procès-verbaux et autres documents relevant des domaines de compétence de ces Commissions.

Article 2 :

Le Président du Conseil d'administration et les membres du Bureau du Conseil d'administration précités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Marc GAUDET

ARRÊTÉS
de M. le Préfet
de la Région Centre-Val
de Loire et du Loiret



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 23/07/2026

ID : 045-284500253-20260723-ARR_08_LAO_CMIR-AR

SLO

**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
du Loiret**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant révision LAO de l'équipe spécialisée Cellule Mobile d'Intervention risques
Radiologiques
du SDIS du LOIRET

Le Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

Arrêté n° **08** du **23 JUIL. 2026**

OBJET : Liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe spécialisée Cellule Mobile d'Intervention risques Radiologiques

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, parties législative et réglementaire,
- VU** Le Code de la Sécurité Intérieure notamment le livre VII Sécurité Civile,
- VU** Le décret n°2012-519 du 20 avril 2012 modifiant le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2017-164 du 09/02/2017 modifiant le décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2017-165 du 09/02/2017 modifiant le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2016-75 du 29/01/2016 modifiant le décret n°2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2019-150 du 27/02/2019 modifiant le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2017-1610 du 27/11/2017 modifiant le décret n°2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- VU** L'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques,
- VU** L'arrêté du 06 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires,
- VU** L'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R.722-1 du Code la Sécurité Intérieure,
- VU** L'arrêté du 07 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
- VU** L'arrêté préfectoral du 19 juin 2019, prononçant la validation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR),

- VU** L'arrêté préfectoral n°98 du 26 octobre 2009, modifié par l'arrêté n°12 du 20/01/2014, portant définition du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours du Loiret,
- VU** L'arrêté préfectoral n°08 du 21 février 2025 relatif à l'équipe Cellule mobile d'Intervention risques Radiologiques,
- VU** L'arrêté du préfet de la zone de défense Ouest n°18-46 du 28 septembre 2018 portant nomination d'un conseiller technique zonal pour les risques radiologiques,
- SUR** Proposition de M. le directeur départemental des Services d'incendie et de secours, après avis du Conseiller Technique Départemental,

ARRETE

Article 1er : Les sapeurs-pompiers désignés aux articles 2 et 3 assurent les missions qui sont confiées à l'équipe Cellule mobile d'Intervention risques Radiologiques pour l'année 2026.

Article 2 : Le Lieutenant-colonel Michel WIETRICH est désigné référent départemental.
Le Lieutenant-colonel Jean-Pierre THOMAS est désigné référent départemental adjoint et désigné comme « Conseiller en Radioprotection ».
Le Commandant François ALLARD et le Lieutenant 1ère classe Stéphane LEVE sont désignés comme « Personnes Compétentes en Radioprotection » (PCR).
Le Lieutenant-Colonel Michel WIETRICH assure la fonction de référent zonal adjoint auprès de l'état-major de défense de zone Ouest.

Article 3 : Les 72 personnels suivants sont retenus pour assurer les emplois prévus à l'article 1 :

Grade	NOM	Prénom	Niveau	Fonction	Nombre
LCL	WIETRICH	Michel	RAD4	Référent départemental	2
LCL	THOMAS	Jean-Pierre		Adjoint référent départemental, Conseiller en radioprotection et PCR	
CDT	ALLARD	Francois	RAD3	PCR	8
CNE	DODU	Julien			
CNE	FOURNIER	Sébastien			
ADC	GANAYE	Nicolas			
LTN1	LEVE	Stéphane		PCR	
CNE	MURAT	Stephanie			
LTN HC	NABON	Valentin			
CDT	VALETOUX	Jean-Christophe			
LTN1	ADAM	Gregory	RAD2		46
SGT	AUDOUX	Nicolas			
SCH	AUGAUDY	Philippe			
LTN1	BOURDAIRE	Ludovic			
LTN1	BRETON	Thierry			
ADJ	BROUARD	Henri			
CNE	CHEVAL	Sandie			
SGT	COLLARD	Laurent			
ADC	COULANGES	Philippe			
CCH	COULEON	Yannick			
LTN1	DE VILLELE	Bertrand			
CAP	DIOT	Etienne			
LTN2	DUTERTRE	Philippe			
ADC	FERRAT	Emmanuel			
ADC	FRANCOIS	Arnaud			
ADJ	GAUTHIER	Yannick			
LTN	IRIGOYEN	Maxime			

CAP	JACQUET	Charly			
SGT	JESSAT	Johnny			
ADC	LAIGNEL	Eric			
ADC	LECERF	Jean-Christophe			
SAP	LETESSIER	Clément			
CDT	LHOSTIS	Romain			
LTN2	MANDON	Didier			
ADC	MICHAULT	John			
SGT	MIRBEL	Alexis			
SGT	MORVAN	Thibault			
SGT	NIVEAU	Sabrina			
CNE	OTHON	Dimitri			
ADC	PARARD	Jean Charles			
SGT	PELLE	Cédric			
LTN2	PETIAUT	Pierre			
LTN2	PIERRE	Alexandre			
LTN1	POINTU	Steve			
CAP	PORTAL	Clément			
SCH	PRINGAULT	Remy			
SGT	PUBERT	Nicolas			
CDT	RAVARD	Yoann			
LTN1	RIEFFEL	Julien			
SGT	ROUILLARD	Fabien			
SGT	SANFILIPPO	Jerome			
LTN	TESTARD	Cyrille			
ADC	THOMAS	Xavier			
SGT	THUET	Sebastien			
CNE	TILLOY	Pierre			
ADC	VILLAIN	Gérald			
CAP	ARNAUD	Numa	RAD1		16
SCH	BAUDRY	Olivier			
SGT	BAUVAIS	Eddy			
CAP	BRAILLON	Augustin			
LTN2	BRELEST	Guillaume			
CAP	LANOUE	Grégory			
ADJ	LE DILOSQUER	Jeremie			
LTN1	MAZINGUE	Laetitia			
SCH	MERLE	Michael			
LTN	PATOUILLARD	Eddy			
LTN1	PELLISSARD	Charly			
LT2	PETIT	Nicolas			
LTN2	POCHON	Guillaume			
SGT	POUPEAU	Jérémy			
SGT	PRINGAULT	Rémy			
ADC	WILLEMAIN	Laurent			

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°08 du 21 février 2025 relatif à l'équipe Cellule mobile d'Intervention risques Radiologiques est abrogé.

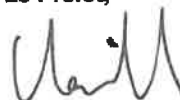
RAD - Arrêté n° 08 du 23 JUL. 2026

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le 23/07/2026
ID : 045-284500253-20260723-ARR_08_LAO_CMIR-AR

Article 5 : M. le directeur départemental des Services d'incendie et de secours du LOIRET est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du LOIRET.

Fait à ORLEANS, le 23 JUL. 2026

Le Préfet,



Hugues MOUTOUH



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 23/07/2026

ID : 045-284500253-20260723-ARR_09_LAO_FDF-AR



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
du Loiret**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant révision LAO de l'équipe spécialisée Feux de forêt
du SDIS du LOIRET**

**Le Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Arrêté n° **09** du **23 JUIL. 2026**

OBJET : Liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe spécialisée feux de forêt

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, parties législative et réglementaire,
- VU** Le Code de la Sécurité Intérieure notamment le livre VII Sécurité Civile,
- VU** Le décret n°2012-519 du 20 avril 2012 modifiant le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2017-164 du 09/02/2017 modifiant le décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2017-165 du 09/02/2017 modifiant le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2016-75 du 29/01/2016 modifiant le décret n°2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2019-150 du 27/02/2019 modifiant le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2017-1610 du 27/11/2017 modifiant le décret n°2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- VU** L'arrêté du 06 septembre 2001 modifié fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts,
- VU** L'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
- VU** L'arrêté du 06 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires,
- VU** L'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R.722-1 du Code la Sécurité Intérieure,
- VU** L'arrêté du 07 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
- VU** L'arrêté préfectoral du 19 juin 2019, prononçant la validation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR),
- VU** L'arrêté préfectoral n°98 du 26 octobre 2009, modifié par l'arrêté n°12 du 20/01/2014, portant définition du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours du Loiret,
- VU** L'arrêté préfectoral n°10 du 28 août 2025 relatif à l'équipe feux de forêt,

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

SUR Proposition de M. le directeur départemental des Services d'incendie et de secours, après avis du référent départemental,

ARRETE

Article 1^{er} : Les sapeurs-pompiers désignés aux articles 2 et 3 assurent les missions qui sont confiées à l'équipe Feux de Forêt pour l'année 2026.

Article 2 : Le lieutenant-colonel Bruno TERRE est désigné référent départemental.
Le lieutenant-colonel Thomas FLAMANT est désigné référent départemental adjoint.

Article 3 : Les 877 personnels suivants, sont retenus pour assurer les emplois prévus à l'article 1 :

Grade	Nom	Prénom	Statut	Emploi		Nombre
CGL	DUCOURET	Emmanuel	SPP	AERO 3	FDF 5	1
CDT	ALLARD	Francois	SPP		FDF 4	9
CNE	BOUBAULT	Nicolas	SPP	AERO 3	FDF 4	
LCL	FLAMANT	Thomas	SPP	AERO 2 et 3	FDF 4	
CDT	GOUGOU	Michel	SPV		FDF 4	
CNE	HOUREDEQUIN	Richard	SPV		FDF 4	
LCL	LACROIX	Jeremie	SPP		FDF 4	
CDT	LHOSTIS	Romain	SPP		FDF 4	
CNE	ROBINET	Julien	SPP		FDF 4	
LCL	TERRE	Bruno	SPP	AERO 3	FDF 4	
LTN 1	ADAM	Gregory	SPP		FDF 3	37
CNE	BARBIER	Olivier	SPP		FDF 3	
LTN	BENOIST	David	SPV		FDF 3	
LTN 2	BERAULT	Frederic	SPP		FDF 3	
LTN	BILLARD	Nicolas	SPV		FDF 3	
LTN 2	BOBIN	Herve	SPP		FDF 3	
LTN 1	BOISLARD	Baptiste	SPP		FDF 3	
LTN 1	BOURDAIRE	Ludovic	SPP		FDF 3	
LTN 1	BRELEST	Guillaume	SPP		FDF 3	
LTN 1	BRETON	Thierry	SPP		FDF 3	
LTN 1	CAPLAIN	Jerome	SPP		FDF 3	
LTN	CARLIER	Yohan	SPV		FDF 3	
LTN 1	CHENAILLE	Eric	SPP		FDF 3	
CNE	CHEVAL	Sandie	SPP		FDF 3	
LTN	DHOMMEE	Alexandre	SPV		FDF 3	
LTN HC	DIEUMEGARD	Dominique	SPP		FDF 3	
LTN 2	DUTERTRE	Philippe	SPP		FDF 3	
CDT	FOURNIER	Sebastien	SPP		FDF 3	
LTN	GIMENES	Frederic	SPV		FDF 3	
LTN	LE BOURLOUT	Stephane	SPV		FDF 3	
LTN 2	LEGRAS	Christophe	SPP		FDF 3	
LTN 1	LEVE	Stephane	SPP		FDF 3	
LTN	LOISEAU	Cyrille	SPV		FDF 3	
LTN 2	MARCHAL	Jimmy	SPP		FDF 3	
LTN 1	MAZINGUE	Laetitia	SPP		FDF 3	

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

CNE	MICHEL	Florian	SPP		FDF 3	
LTN HC	NABON	Valentin	SPP		FDF 3	
ADC	NARDO	Fabrice	SPP		FDF 3	
CNE	OTHON	Dimitri	SPP		FDF 3	
LTN	PICARD	Nicolas	SPV		FDF 3	
LTN 2	PICARD	Yann	SPP		FDF 3	
CDT	RAVARD	Yoann	SPP		FDF 3	
LTN	RENIER	Eric	SPV		FDF 3	
CNE	ROUSSEAU	Christophe Andre	SPV		FDF 3	
LTN	SINZELLE	Gaetan	SPV		FDF 3	
CNE	TILLOY	Pierre	SPP		FDF 3	
LTN HC	VAILLANT	Mathieu	SPP		FDF 3	
ADC	ALVES	Olivier	SPP		FDF 2	256
ADC	ANNEQUIN	Philippe	SPP		FDF 2	
ADJ	ARTERO	Frederic	SPV		FDF 2	
LTN 1	ASFIR	Loic	SPP		FDF 2	
ADJ	AUDOUX	Nicolas	SPP		FDF 2	
ADC	AUDOUX	Olivier	SPP		FDF 2	
ADJ	AUGAUDY	Philippe	SPP		FDF 2	
ADC	AUVRAY	Florence	SPP		FDF 2	
LTN 1	BARBAS	Angele	SPP		FDF 2	
ADJ	BARBELLION	Anthony	SPV		FDF 2	
SGT	BARBERY	Francois	SPV		FDF 2	
ADJ	BARBIERI	Christophe	SPV		FDF 2	
SCH	BARON	Guillaume	SPP		FDF 2	
ADC	BARRIERE	Daniel	SPP		FDF 2	
LTN	BATTAGLIA	Alan	SPV		FDF 2	
ADJ	BAUVAIS	Eddy	SPP		FDF 2	
ADC	BEAUVOIS	Sylvain	SPP		FDF 2	
ADC	BERGEVIN	Thierry	SPP		FDF 2	
ADJ	BERNARD	Sebastien	SPV		FDF 2	
ADJ	BERRUET	Cedric	SPV		FDF 2	
ADJ	BERTIN	Yann	SPV		FDF 2	
ADC	BILLARD	Cedric	SPP		FDF 2	
ADJ	BISSON	Daniele	SPV		FDF 2	
LTN	BIZOT	Yohann	SPV		FDF 2	
LTN	BOIN	Alexandre	SPV		FDF 2	
SCH	BOIN	Florent	SPP		FDF 2	
ADC	BOISROUX	Cedric	SPP		FDF 2	
ADC	BOQUET	Jocelyn	SPV		FDF 2	
SCH	BOSCHER	Laurent	SPV		FDF 2	
ADJ	BOUCHER	Ludovic	SPP		FDF 2	
ADC	BOUQUEREAU	Jean-Marie	SPV		FDF 2	
ADC	BOURGAU	David	SPP		FDF 2	
ADJ	BOURGOIN	Christophe	SPV		FDF 2	
LTN 2	BOUVEUR	Bruno	SPP		FDF 2	

SLO

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

ADJ	BRAGUE	Cyril	SPV	FDF 2
CNE	BRETON	Joel	SPP	FDF 2
ADC	BRIZET	Julien	SPV	FDF 2
ADJ	BULTE	Yoann	SPV	FDF 2
ADC	CAMPAGNE	Remi	SPV	FDF 2
SCH	CAMUS	Thomas	SPP	FDF 2
ADC	CAPLAIN	Arnaud	SPP	FDF 2
ADC	CARACOTTE	Francois	SPP	FDF 2
ADC	CAVOY	Bruno	SPP	FDF 2
ADJ	CHAMBARAUD	Guillaume	SPV	FDF 2
LTN	CHARMOIS	Nicolas	SPV	FDF 2
ADJ	CHARON	Guillaume	SPP	FDF 2
SCH	CHATILLON	Frederic	SPP	FDF 2
ADC	CHEVALLIER	Nicolas	SPP	FDF 2
SCH	CHICHERY	Julien	SPP	FDF 2
ADC	CHOTARD	Olivier	SPP	FDF 2
ADC	CLEMENT	Yohan	SPV	FDF 2
SCH	COLLARD	Laurent	SPP	FDF 2
ADC	COMBOURG	Ludovic	SPP	FDF 2
ADJ	CONAN	Anthony	SPV	FDF 2
LTN	CONAN	Bruno	SPV	FDF 2
SGT	CONAN	Joan	SPV	FDF 2
SCH	CONSTANT	Aurelie	SPP	FDF 2
ADJ	COQUERELLE	Matthieu	SPV	FDF 2
LTN	CORDE	Cyril	SPV	FDF 2
ADC	CORMIER	Sebastien	SPP	FDF 2
ADC	COULANGES	Julien	SPP	FDF 2
ADC	COULANGES	Philippe	SPP	FDF 2
CCH	COULEON	Yannick	SPP	FDF 2
ADJ	COUTANT	Eric	SPV	FDF 2
ADJ	CRIBIER	Jerome	SPV	FDF 2
SGT	DANGLETERRE	Jonathan	SPV	FDF 2
ADC	DAVID	Christophe	SPV	FDF 2
ADC	DAVID	Frederic	SPP	FDF 2
LTN 1	DE VILLELE	Bertrand	SPP	FDF 2
SGT	DELAS	Jordy	SPV	FDF 2
ADC	DELESTRE	Luc	SPP	FDF 2
ADJ	DELOUCHE	Fabien	SPV	FDF 2
SCH	DEPRUN	Melanie	SPP	FDF 2
LTN	DESCHAMPS	Mickaël	SPV	FDF 2
LTN	DHOMMEE	Sylvain	SPV	FDF 2
ADJ	DIBON	Arnaud	SPV	FDF 2
ADC	DICOP	Denis	SPP	FDF 2
ADJ	DORET	Alain	SPV	FDF 2
SCH	DOUCET	Gaylor	SPV	FDF 2

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 23/07/2026

SLO

ID : 045-284500253-20260723-ARR_09_LAO_FDF-AR

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

LTN	DOULLIEZ	Damien	SPV		FDF 2	
ADC	DREFFIER	Sullivan	SPV		FDF 2	
ADJ	DREUX	Laurent	SPV		FDF 2	
ADC	DUBROMER	Bruno	SPP		FDF 2	
ADC	DUFRESNE	Luc	SPP		FDF 2	
ADJ	DUSSART	Sylvain	SPV		FDF 2	
ADC	ESCOMS	Laurent	SPP		FDF 2	
ADC	FERRAT	Emmanuel	SPP		FDF 2	
ADJ	FERREIRA	Cedric	SPP		FDF 2	
ADC	FERREIRA	Franck	SPV		FDF 2	
LTN	FLEUREAU	Vincent	SPV		FDF 2	
ADC	FORNAL	Eric	SPP		FDF 2	
ADC	FORTES	Frederic	SPP		FDF 2	
SCH	FOUGERON	Bastien	SPP		FDF 2	
ADC	FOUQUEAU	Francois	SPP		FDF 2	
ADC	FRANCOIS	Arnaud	SPP		FDF 2	
ADC	FUENTES	Sebastien	SPP		FDF 2	
ADJ	FURET	Anthony	SPP		FDF 2	
ADJ	FURET	Timothee	SPV		FDF 2	
ADJ	GANAYE	Nicolas	SPV		FDF 2	
SCH	GASSELIN	Arnaud	SPP		FDF 2	
LTN 2	GAUTHIER	Sebastien	SPP		FDF 2	
ADC	GAUTHIER	Yannick	SPP		FDF 2	
CCH	GAUVIN	Baptiste	SPP		FDF 2	
ADC	GESBERT	Jonathan	SPV		FDF 2	
ADC	GILLET	Mathieu	SPV		FDF 2	
LTN 2	GINOUVEZ	Nicolas	SPP		FDF 2	
LTN	GODICHON	Yves	SPV		FDF 2	
ADJ	GOGÉ	Jeremy	SPV		FDF 2	
ADC	GONDRY	Benjamin	SPV		FDF 2	
LTN 2	GOURDET	David	SPP		FDF 2	
LTN	GRIVEAU	Adrien	SPV		FDF 2	
ADJ	GRIVOT	Emmanuel	SPV		FDF 2	
ADC	GRUNFELD	Yannick	SPP		FDF 2	
ADC	GUERIN	Frederic	SPP		FDF 2	
ADC	GUERINEAU	Frederic	SPV		FDF 2	
ADC	GUILHEM	Anthony	SPV		FDF 2	
ADC	GUILLARD	Stephane	SPP		FDF 2	
ADC	GUILLAUME	Florent	SPV		FDF 2	
ADJ	GUILLEMAIN	Laurent	SPV		FDF 2	
SCH	GUILLERY	Remi	SPV		FDF 2	
ADJ	HANDZISCH	Laurent	SPV		FDF 2	
SCH	HAVEZ	William	SPP		FDF 2	
ADC	HERVELET	Dimitri	SPP		FDF 2	
ADJ	HILTRUDE	Jerome	SPP		FDF 2	

FDF Arrêté n° 09 du 23 JUL. 2026

ADJ	HOURNON	Mathieu	SPV	FDF 2
ADJ	HURTU	Cyril	SPV	FDF 2
LTN 1	IRIGOYEN	Maxime	SPP	FDF 2
SCH	JACQUET	Charly	SPP	FDF 2
ADC	JAMET	Cantien	SPP	FDF 2
ADJ	JANVIER	Aurelien	SPV	FDF 2
CNE	JEGU	Yohan	SPP	FDF 2
ADC	LACHASSE	Olivier	SPP	FDF 2
SGT	LAFILLE	Anthony	SPP	FDF 2
LTN	LAFORGE	Jean Michel	SPV	FDF 2
ADC	LAIGNEL	Eric	SPP	FDF 2
ADC	LAIZEAU	Boris	SPP	FDF 2
SCH	LAMBERT	Beatrice	SPV	FDF 2
ADC	LANNIAUX	Mathieu	SPP	FDF 2
LTN 2	LAPARRA	Jean-Marie	SPP	FDF 2
ADC	LAQUAIS	Guillaume	SPP	FDF 2
LTN	LAVIGNE	Christophe	SPV	FDF 2
ADC	LE LANN	Philippe	SPV	FDF 2
ADC	LE MARREC	Christophe	SPP	FDF 2
ADC	LE MOUEL	Laurent	SPP	FDF 2
SGT	LEBLANC	Anthony	SPP	FDF 2
LTN	LEBOEUF	Noel	SPV	FDF 2
ADC	LECERF	Jean-Christophe	SPP	FDF 2
ADJ	LEFAUCHEUX GRIVEAU	Charlotte	SPV	FDF 2
ADC	LEFEVRE	Antoine	SPP	FDF 2
LTN 1	LEVESQUE	Pierre	SPP	FDF 2
ADC	LOISEAU	Jerome	SPV	FDF 2
ADJ	LOUBET	Frank	SPV	FDF 2
LTN	LOUIS	Patrick	SPV	FDF 2
LTN	MABILAT	Sebastien	SPV	FDF 2
CNE	MAGNIN	David	SPV	FDF 2
ADJ	MAINGUY	Nicolas	SPP	FDF 2
ADC	MAIRET	Stanislas	SPP	FDF 2
ADC	MAITE	Pascal	SPP	FDF 2
ADJ	MALLET	Guillaume	SPP	FDF 2
ADC	MARCHAND	Steve	SPP	FDF 2
LTN	MARETTE	Jean-Francois	SPV	FDF 2
LTN 1	MAROIS	Stephane	SPP	FDF 2
ADC	MAUBAILLY	Nicolas	SPP	FDF 2
LTN 2	MAUROU	Laurent	SPP	FDF 2
LTN 1	MEKNI	Farid	SPP	FDF 2
LTN 2	MELOU	Marc	SPP	FDF 2
SCH	MENAGE	Benoit	SPV	FDF 2

FDF Arrêté n°  du

23 JUL. 2026

ADC	MENNERAY	Cyril	SPP	FDF 2
ADJ	MERCIER	Claude	SPV	FDF 2
LTN 2	MERLE	Michael	SPP	FDF 2
SGT	MICHARDIERE	Ivan	SPP	FDF 2
ADC	MICHAULT	John	SPP	FDF 2
ADC	MICHEL	Mickael	SPV	FDF 2
ADJ	MICHEL	Sophie	SPV	FDF 2
SGT	MIRE	David	SPP	FDF 2
ADC	MONSALLIER	Michael	SPP	FDF 2
CCH	MONTIGNY	Celine	SPP	FDF 2
ADC	MORIN	Jean-Jacques	SPP	FDF 2
ADC	MORLOT	Cyril	SPP	FDF 2
SCH	MORVAN	Patrick	SPP	FDF 2
SGT	MOUQUET	Eddy	SPP	FDF 2
ADJ	NASLIN	Christian	SPV	FDF 2
SGT	NOGUEIRA	Jason	SPV	FDF 2
SGT	OGIER	Morgan	SPP	FDF 2
LTN 2	ONRAEDT	Mehdi	SPP	FDF 2
LTN	PAPIN	Fabrice	SPV	FDF 2
ADC	PARARD	Jean-Charles	SPP	FDF 2
LTN	PATINOTE	Yannick	SPV	FDF 2
LTN	PATOUILLARD	Eddy	SPV	FDF 2
ADJ	PAUMIER	Tony	SPP	FDF 2
ADC	PEDARD	Guillaume	SPV	FDF 2
CNE	PELE	Florent	SPV	FDF 2
ADC	PELLE	Fabrice	SPP	FDF 2
ADJ	PELLE	Jonathan	SPV	FDF 2
ADJ	PELLERIN	Sabrina	SPV	FDF 2
SGT	PELLETIER	Mickael	SPV	FDF 2
LTN 1	PELLISSARD	Charly	SPP	FDF 2
LTN	PERRUCHE	Jean-Marc	SPV	FDF 2
ADC	PESTY	Anthony	SPP	FDF 2
LTN	PETIT	Stephane	SPV	FDF 2
ADC	PIAU	Michael	SPP	FDF 2
LTN 2	PIERRE	Alexandre	SPP	FDF 2
ADC	PINHO	David	SPP	FDF 2
LTN 1	POCHON	Guillaume	SPP	FDF 2
ADJ	POILANE	Christopher	SPV	FDF 2
LTN 1	POINTU	Steve	SPP	FDF 2
LTN	POISSON	Brice	SPV	FDF 2
ADC	PONSTON	Francis	SPV	FDF 2
ADC	PORCHERON	Eric	SPV	FDF 2
ADC	PORCHERON	Kevin	SPV	FDF 2
SCH	PORTRAIT	Christophe	SPP	FDF 2

SLO

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

ADJ	POTTEAU	Alexandre	SPV	FDF 2
LTN 2	POULLIN	Jerome	SPP	FDF 2
LTN 2	PRETET	Vincent	SPP	FDF 2
SGT	PRINET	Eddy	SPP	FDF 2
ADC	PUSCEDDU	Sylvain	SPP	FDF 2
ADJ	QUENNESSON	Morgan	SPV	FDF 2
LTN 1	RICHOUX	Matthieu	SPP	FDF 2
ADC	RIDON	Fabien	SPP	FDF 2
LTN 1	RIEFFEL	Julien	SPP	FDF 2
ADC	ROBERT	Denis	SPP	FDF 2
CCH	ROBERT	Didier	SPP	FDF 2
SCH	ROBICHON	Laurent	SPP	FDF 2
SGT	RODRIGUEZ	Teddy	SPP	FDF 2
ADC	ROSELLO	Nicolas	SPP	FDF 2
SCH	ROUILLARD	Fabien	SPP	FDF 2
ADC	SAINTON	Cedric	SPP	FDF 2
LTN	SAPIN	Frederic	SPV	FDF 2
SGT	SAPUNARIC-PRINCIVALLE	Olivier	SPP	FDF 2
ADJ	SOURDAIS	Nicolas	SPV	FDF 2
ADC	SUDRES	Sebastien	SPV	FDF 2
ADJ	SUIVENG	Laurent	SPV	FDF 2
ADJ	TALON	Julien	SPP	FDF 2
ADC	TANCHON	Sacha	SPP	FDF 2
ADJ	TEIXEIRA	Tony	SPV	FDF 2
ADJ	TEREBENEC	Anthony	SPV	FDF 2
LTN	TESTARD	Cyrille	SPV	FDF 2
ADJ	THIERCELIN	Nicolas	SPP	FDF 2
ADC	THILLOUX	Jimmy	SPV	FDF 2
SCH	THOMAS	Sebastien	SPP	FDF 2
SCH	THUET	Sebastien	SPP	FDF 2
LTN	TOUZE	Jean-Jacques	SPV	FDF 2
ADC	TOUZIN	Yannick	SPP	FDF 2
ADJ	TRIFFAULT	Mathieu	SPV	FDF 2
ADC	TRIPAULT	Fabrice	SPP	FDF 2
SGT	VACHON	Yoan	SPP	FDF 2
LTN	VAN HILLE	Bernard	SPV	FDF 2
ADC	VAN LAETHEM	Hans	SPP	FDF 2
ADJ	VANNEAU	Jerome	SPV	FDF 2
ADJ	VATINEL	Sebastien	SPV	FDF 2
ADJ	VERNEAU	Christophe	SPV	FDF 2
LTN	VERNET	Alexandre	SPV	FDF 2
ADC	VIGREUX	Sebastien	SPV	FDF 2
SGT	VINET	Sebastien	SPP	FDF 2
SGT	VOISIN	Karen	SPP	FDF 2

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

ADC	WILLEMAIN	Laurent	SPP		FDF 2	
SGT	ABRAMOVICZ	Camille	SPV		FDF 1	
SCH	ADAM	Jean-Baptiste	SPP		FDF 1	
SCH	AGUDO	Frédéric	SPV		FDF 1	
CPL	AGUIAR	Vincent	SPP		FDF 1	
CPL	ALEXANDRE	Kevin	SPP		FDF 1	
SCH	ALLARD	Sophie	SPV		FDF 1	
SAP	ALLEAUME	Joris	SPP		FDF 1	
ADJ	ALLENDE	Sylvain	SPV		FDF 1	
CPL	ALLIMONIER	Thomas	SPP		FDF 1	
CPL	ALLIMONNIER	Dorian	SPP		FDF 1	
CCH	AMARY	Alexandre	SPV		FDF 1	
CCH	AMBROISE	Florian	SPV		FDF 1	
CPL	ARDOUIN	Yannick	SPV		FDF 1	
CPL	ARNAUD	Numa	SPP		FDF 1	
CCH	ARRIGONI	Johnny	SPV		FDF 1	
SCH	AUBER	Julien	SPP		FDF 1	
ADC	AUDOIN	Pierre	SPV		FDF 1	
LTN	AUDOUX	Ludovic	SPV		FDF 1	
SCH	BACHELET	Jacques Michel	SPV		FDF 1	
CPL	BACQUET	Tanguy	SPP		FDF 1	
SAP 1	BADER	Sarah	SPV		FDF 1	
SGT	BALTAZAR	Clement	SPP		FDF 1	
CCH	BARBAN	Florian	SPP		FDF 1	
CCH	BARBIERI	Laetitia	SPV		FDF 1	
CCH	BARETE	Julien	SPV		FDF 1	
CPL	BARRON-ROQUES	Valentin	SPP		FDF 1	
CPL	BARROT	Nicolas	SPV		FDF 1	
ADJ	BAUDET	David	SPV		FDF 1	
ADJ	BAUDRY	Olivier	SPP		FDF 1	
CPL	BAUX	Alexandre	SPP		FDF 1	
SAP 1	BAYLAC	Florian	SPV		FDF 1	
CCH	BEAUDENUIT	Denis	SPV		FDF 1	
CCH	BEDEAU	Yoann	SPP		FDF 1	
LTN	BEDU	Sebastien	SPV		FDF 1	
SAP 1	BEGUIN	Kimberly	SPV		FDF 1	
ADJ	BELHADJ	Karim	SPP		FDF 1	
CPL	BELOTTI	Johan	SPP		FDF 1	
CPL	BENNOUAR	Sebastien	SPP		FDF 1	
CCH	BERGE	Christian	SPP		FDF 1	
CPL	BERICAT	Maiwenn	SPV		FDF 1	
SGT	BERNARD	Franck	SPV		FDF 1	
SGT	BERNIER	Anthony	SPP		FDF 1	

574

ADJ	BERNUSSOU	Cyril	SPP	FDF 1
CPL	BERTHEAU	Adrien	SPP	FDF 1
SCH	BERTHIER	Marc	SPP	FDF 1
SCH	BESSIERE	Olivier	SPV	FDF 1
CPL	BETOUX	Davy	SPV	FDF 1
CPL	BEUDIN	Paul	SPP	FDF 1
ADC	BEURIENNE	Vincent	SPV	FDF 1
ADJ	BEZANCON	Jeremy	SPV	FDF 1
CPL	BIGAUD	Justine	SPV	FDF 1
CPL	BISSERIER DOS SANTOS	Quentin	SPP	FDF 1
SCH	BIZET	Adrien	SPV	FDF 1
CPL	BIZOT	Melina	SPV	FDF 1
CPL	BLANCHARD	Thomas	SPV	FDF 1
SAP	BLANLUET	Guillaume	SPP	FDF 1
ADJ	BLONDIAU	Anthony	SPP	FDF 1
CCH	BOCHE	Olivier	SPP	FDF 1
SGT	BOCQUELET	David	SPP	FDF 1
CPL	BOISSONNET	Emilie	SPV	FDF 1
CPL	BONNEAU	Victor	SPP	FDF 1
CCH	BONNEAU	Yohann	SPV	FDF 1
SAP 1	BOSSARD	Florian	SPV	FDF 1
SCH	BOUDET	Sebastien	SPV	FDF 1
ADJ	BOUDIN	Christophe	SPV	FDF 1
CCH	BOUE	Terence	SPP	FDF 1
CPL	BOUHIER	William	SPV	FDF 1
ADJ	BOULANGER	Cedric	SPV	FDF 1
CPL	BOULET	Teo	SPP	FDF 1
SCH	BOULLET	Sebastien	SPV	FDF 1
SGT	BOULME	Gregoire	SPV	FDF 1
SGT	BOURGEOIS	Axel	SPV	FDF 1
ADJ	BOURGEON	Stephane	SPV	FDF 1
ADJ	BOURON	Alain	SPV	FDF 1
CPL	BOURY	Armand	SPP	FDF 1
ADJ	BOUSSANGE	Mickael	SPV	FDF 1
CCH	BRAGUIER	Fabrice	SPV	FDF 1
CPL	BREBION	Sebastien	SPV	FDF 1
SCH	BREGENT	Benjamin	SPV	FDF 1
CPL	BREUSSIN	Mickael	SPV	FDF 1
CCH	BRIS	Amelie	SPV	FDF 1
SAP 1	BRIS	Melanie	SPV	FDF 1
CPL	BRISSOT	Axel	SPV	FDF 1
ADJ	BROSSE	Vincent	SPV	FDF 1
ADC	BROUARD	Henri	SPP	FDF 1
CCH	BRU	Philippe	SPV	FDF 1
ADC	BRUNEAU	Mathieu	SPV	FDF 1

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

CPL	BRUNET	Gillian	SPP	FDF 1
SCH	BUISSON	Julien	SPV	FDF 1
CCH	CABOSTE	Gaëlle	SPV	FDF 1
SGT	CACHON	Guillaume	SPP	FDF 1
SAP 1	CAMPAGNE	Rudy	SPV	FDF 1
ADJ	CANET	Fabian	SPV	FDF 1
SCH	CARCAGNO	Emilien	SPV	FDF 1
SGT	CARO	Amaury	SPV	FDF 1
SAP 1	CARRE	Baptiste	SPV	FDF 1
SGT	CARROUGET	Sebastien	SPV	FDF 1
CCH	CARUEL	Guillaume	SPP	FDF 1
ADJ	CASTANO	Lucie	SPV	FDF 1
CPL	CAVERO	Audrey	SPP	FDF 1
SCH	CELLIER	Thomas	SPV	FDF 1
CPL	CHA	Johnny	SPV	FDF 1
SAP 1	CHABIN	Hugo	SPV	FDF 1
SGT	CHABIN	Thomas	SPP	FDF 1
CPL	CHALMANDRIER	Jonathan	SPP	FDF 1
SGT	CHANCEAU	Antoine	SPV	FDF 1
CCH	CHANTREUIL	Alexis	SPP	FDF 1
CPL	CHATALOVA SAZEPIN CHERY	Thomas	SPP	FDF 1
SAP 1	CHATEAU	Océane	SPV	FDF 1
LTN	CHAU	Eric	SPV	FDF 1
SGT	CHAU	Pierre Alain	SPV	FDF 1
CPL	CHERBUI	Theo	SPV	FDF 1
CPL	CHEVALLARD	Damien	SPP	FDF 1
SGT	CHOQUIN	Jerome	SPV	FDF 1
ADC	CLARY	Sebastien	SPV	FDF 1
CPL	COLAS	Teddy	SPP	FDF 1
SGT	COLLARD	Jordane	SPV	FDF 1
ADJ	COLON	Jacky	SPV	FDF 1
CPL	COLONGES	Thibault	SPP	FDF 1
CPL	COMMUNAL	Francois	SPP	FDF 1
SGT	COMPIN	Benjamin	SPP	FDF 1
CPL	CONSTANS	Jocelyn	SPP	FDF 1
SCH	CONSTANS	Vincent	SPV	FDF 1
CPL	CONSTANTIN	Julien	SPV	FDF 1
CCH	CONTAULT	Herve	SPV	FDF 1
SCH	COQUAND	Cyril	SPV	FDF 1
SCH	CORDIER	Aurelia	SPV	FDF 1
CPL	CORREIA BRAS	Alexandre	SPV	FDF 1
SAP 1	CORTE	Lucas	SPV	FDF 1
ADC	COUDERC	Jerome	SPV	FDF 1
CPL	COUDRE	Clement	SPV	FDF 1

FDF Arrêté n° 09 du 23 JUL. 2026

CCH	COULANGES	Audrey	SPV	FDF 1
CPL	COULANGES	Ethan	SPV	FDF 1
CPL	COUVERT	Mattis	SPP	FDF 1
SCH	CREPE	Adrien	SPV	FDF 1
CPL	CREYSSELS	Thomas	SPP	FDF 1
SAP	CROSSONNEAU	Mathieu	SPP	FDF 1
CPL	CROUZET	Maxime	SPP	FDF 1
SCH	CROZETIERE	Fabien	SPV	FDF 1
SGT	CUENDET	Olivier	SPV	FDF 1
ADC	DA SILVA	Anthony	SPV	FDF 1
CPL	DA SILVA	Corentin	SPV	FDF 1
SAP 1	DA SILVA	Eddy	SPV	FDF 1
SGT	DALIBERT	Steven	SPP	FDF 1
LTN	DANCHOT	Bertrand	SPV	FDF 1
SGT	DARDONVILLE	Romain	SPV	FDF 1
CCH	DARVEY	Vincent	SPV	FDF 1
CCH	DE BUF	Alexandre	SPP	FDF 1
CCH	DE CARLOS	Michel	SPP	FDF 1
CPL	DE CASTRO PIRES	Tony	SPV	FDF 1
SAP 1	DE FLO	Remy	SPV	FDF 1
CPL	DE GEYTER	Alexandre	SPV	FDF 1
SGT	DE GUEREQUIZ	Mathieu	SPP	FDF 1
SGT	DE TOMASI	Kevin	SPV	FDF 1
CPL	DECLERCQ	Romain	SPP	FDF 1
CCH	DEFOSSEZ	Renan	SPV	FDF 1
CPL	DELABROUILLE	Tymothy	SPV	FDF 1
CPL	DELAHAYE	Hypolite	SPP	FDF 1
SGT	DELAMOUR- MOUFFRON	Cedric	SPP	FDF 1
SGT	DELARUE	Elodie	SPV	FDF 1
CCH	DELAVEAU	Brice	SPV	FDF 1
CPL	DELAVEAU	Mathias	SPP	FDF 1
CPL	DELEPINE	Raphael	SPV	FDF 1
CPL	DELERUE	Vincent	SPV	FDF 1
SCH	DELETANG	Frederic	SPP	FDF 1
SAP 1	DELGADO	Orlan	SPV	FDF 1
SGT	DELGEHIER	Alexis	SPV	FDF 1
SGT	DELVINQUIERE	Thibault	SPV	FDF 1
SGT	DEMONJA	Julien	SPV	FDF 1
SGT	DENIS	Remy	SPV	FDF 1
CCH	DEROUET	Clement	SPV	FDF 1
SGT	DESCOTES	Matheo	SPV	FDF 1
CPL	DESFORGES	Alban	SPV	FDF 1
SGT	DESMURS	Fabien	SPV	FDF 1
SCH	DESNOUS	Aurelie	SPV	FDF 1

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

CPL	DESTEFANI	Aness	SPP	FDF 1
CPL	DEVAUCELLE	Fabien	SPV	FDF 1
SCH	DIDIER	Loic	SPV	FDF 1
SGT	DIOT	Etienne	SPP	FDF 1
SAP 1	DONNADIEU	Patrice	SPV	FDF 1
ADJ	DORET	Arnaud	SPV	FDF 1
SGT	DORMAND	Pascal	SPV	FDF 1
SGT	DOUCET	Quentin	SPV	FDF 1
CCH	DOUCHET	Jennifer	SPP	FDF 1
SGT	DREUX	Antonin	SPV	FDF 1
ADJ	DUBOSC	Frederic	SPV	FDF 1
SCH	DUBREUIL	Bruno	SPV	FDF 1
SGT	DUC	Nicolas	SPV	FDF 1
CPL	DUHEC	Steven	SPV	FDF 1
SCH	DUPRE	Romain	SPV	FDF 1
CCH	DUVALLET	Romain	SPP	FDF 1
CPL	EDOUARD	Timothe	SPP	FDF 1
SCH	ELIE	Brice	SPV	FDF 1
CCH	ELIE	Franck	SPV	FDF 1
ADJ	EMERY	Denis	SPV	FDF 1
SCH	ESNAUD	Valentin	SPV	FDF 1
ADC	ESTIER	Jean-Francois	SPV	FDF 1
CCH	FAGOT	Jeremy	SPP	FDF 1
CPL	FAL	Marion	SPV	FDF 1
CPL	FARAMA	Gabin	SPP	FDF 1
SAP 1	FAURE	Adam	SPV	FDF 1
CPL	FERRADJ	Chloe	SPV	FDF 1
CPL	FERRAT	Oceane	SPV	FDF 1
CCH	FERRET	Jeffrey	SPP	FDF 1
SCH	FERRIER	Samuel	SPP	FDF 1
SGT	FICHET	Mathieu	SPP	FDF 1
SGT	FLANDRE	Fabien	SPV	FDF 1
CPL	FOIRET	Maxime	SPP	FDF 1
ADC	FOISSY	Severine	SPV	FDF 1
SAP	FOUCHER GUILLE	Anais	SPP	FDF 1
CCH	FOURNIER	Anthony	SPV	FDF 1
ADJ	FOURNIER	Teddy	SPV	FDF 1
CPL	FRANCOIS	Helene	SPP	FDF 1
CPL	FREDON	Robin	SPP	FDF 1
CCH	FREGUIN	Marlene	SPV	FDF 1
CCH	FURET	Ludovic	SPV	FDF 1
CPL	GAGNERIE	Corentin	SPP	FDF 1
CPL	GAILLARD	Baptiste	SPP	FDF 1
SGT	GAINIER	Jonathan	SPP	FDF 1

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

CPL	GALIGNE	Dorian	SPP	FDF 1
SCH	GANAYE	Charlie	SPP	FDF 1
CPL	GANAYE	Leana	SPV	FDF 1
ADJ	GARNIER	Christophe	SPV	FDF 1
ADC	GARNIER	Florian	SPV	FDF 1
SGT	GASSELIN	Maximilien	SPP	FDF 1
SCH	GAUCHARD	Nicolas	SPV	FDF 1
CPL	GAUCHER	Maxence	SPV	FDF 1
ADJ	GAUTHIER	Patrick	SPV	FDF 1
ADJ	GAUTRON	Erwan	SPV	FDF 1
CCH	GELLET	Evan	SPV	FDF 1
SAP 1	GENDRE	Alexis	SPV	FDF 1
ADC	GENTY	Romuald	SPP	FDF 1
CCH	GENTY	Sylvain	SPV	FDF 1
SAP 1	GERARD	Patrick	SPV	FDF 1
ADJ	GESSAT	Mathieu	SPV	FDF 1
CCH	GIF	Sebastien	SPV	FDF 1
CPL	GIFFARD	Guillaume	SPP	FDF 1
SGT	GILET	Hugo	SPV	FDF 1
SGT	GILLES	Allan	SPV	FDF 1
SAP 1	GITTON	Bruno	SPV	FDF 1
SGT	GLABICKI	Antoine	SPV	FDF 1
CPL	GLORIAN	Jeremy	SPP	FDF 1
CPL	GOBERT	Maurane	SPV	FDF 1
CPL	GODEAU	Florent	SPP	FDF 1
SGT	GODON	Mathias	SPP	FDF 1
CPL	GOFFINET	Lou	SPV	FDF 1
ADC	GOJON	Jerome	SPV	FDF 1
CPL	GOMBAULT	Richard	SPP	FDF 1
CPL	GOMES	Tommy	SPP	FDF 1
CCH	GONDEL	Ludovic	SPV	FDF 1
SCH	GONNET	David	SPV	FDF 1
SGT	GONSIOR	Jonathan	SPV	FDF 1
SGT	GONZALEZ	Paul	SPV	FDF 1
CPL	GORIS	Brice	SPP	FDF 1
SCH	GOUEFFON	Florent	SPP	FDF 1
SCH	GOUEFFON	Julie	SPV	FDF 1
SAP 1	GOULET	Cedric	SPV	FDF 1
SGT	GOULPEAU	Florian	SPP	FDF 1
LTN	GOYON	Vincent	SPV	FDF 1
SGT	GRANGER	Maxime	SPV	FDF 1
ADJ	GRENOT	Samuel	SPV	FDF 1
SAP 1	GRIVOT	Amandine	SPV	FDF 1
SCH	GRIVOT	Maite	SPV	FDF 1
ADC	GROS	Jerome	SPV	FDF 1

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

SCH	GRUIT	Magalie	SPV		FDF 1
SCH	GRUIT	Mathias	SPV		FDF 1
CCH	GUEDET	Alain	SPV		FDF 1
SCH	GUESDON	Maxime	SPV		FDF 1
CCH	GUIARD	Anais	SPV		FDF 1
CCH	GUIDAT	Laurent	SPP		FDF 1
SCH	GUILLEMAN	Ange	SPV		FDF 1
SGT	GUILLEMIN	Thomas	SPV		FDF 1
SAP 1	GUILLERY	Alexis	SPV		FDF 1
SAP 1	GUILLERY	Hugo	SPV		FDF 1
ADJ	GUILLET	Anthony	SPV		FDF 1
LTN	GUILLET	Thierry	SPV		FDF 1
ADJ	GUINOIS	Stephane	SPV		FDF 1
SGT	GUISET	Nathan	SPV		FDF 1
CCH	HALIS	Brahim	SPV		FDF 1
ADC	HARDEL	Gregory	SPV		FDF 1
SCH	HARDY	Sebastien	SPV		FDF 1
ADJ	HARVEAU	Florian	SPV		FDF 1
CPL	HAUDEBOURG	Dimitri	SPV		FDF 1
SAP 1	HEBERT	Mathias	SPV		FDF 1
SAP 1	HEBRARD	David	SPV		FDF 1
CCH	HENRY	Cathy	SPV		FDF 1
SCH	HERLIN LE GUENNEC	Lenaic	SPV		FDF 1
CPL	HOCLET	Julien	SPP		FDF 1
SGT	HORNEZ	Clementine	SPV		FDF 1
CPL	HOURY	Aurelie	SPV		FDF 1
SCH	HOUZE	Cedric	SPP		FDF 1
CPL	HUET	Sullian	SPV		FDF 1
ADJ	HURPY	Thomas	SPV		FDF 1
SGT	HURTU	Morgan	SPV		FDF 1
SGT	IMAM	Mehdy	SPP		FDF 1
CCH	JACQUET	Alexis	SPP		FDF 1
CCH	JAMET	Florentin	SPP		FDF 1
ADJ	JANOVET DUPUY	Mike	SPV		FDF 1
SAP 1	JANVRIN	Noe	SPV		FDF 1
ADJ	JARDINIER	Maxence	SPV		FDF 1
CPL	JAUBERT	Vincent	SPV		FDF 1
CCH	JAUNEAULT	Jordan	SPV		FDF 1
SGT	JAVAUX	Gwenael	SPV		FDF 1
CPL	JAVOY	Maxence	SPP		FDF 1
SCH	JEANNET	William	SPP		FDF 1
SCH	JEULIN	Julie	SPV		FDF 1
CPL	JOUBERT	Ewen	SPP		FDF 1
ADJ	JOUDIOU	Romain	SPV		FDF 1

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUIL. 2026

SCH	JOURDAIN	Jerome	SPV		FDF 1	
SCH	JUCHET	Nicolas	SPV		FDF 1	
CCH	JULLIEN	Raphael	SPP		FDF 1	
SCH	JURANVILLE	Julien	SPV		FDF 1	
SGT	JUSTICE	Quentin	SPV		FDF 1	
CPL	KARN SCHENCK	Anthony	SPP		FDF 1	
SGT	KERLEAUX	Flavien	SPV		FDF 1	
SCH	KHOOBARRY	Rayen	SPV		FDF 1	
SGT	KIEFFER	Frederic	SPV		FDF 1	
SCH	L'ENFANT	Jez	SPV		FDF 1	
CPL	LABLEE	Dimitri	SPV		FDF 1	
SCH	LACHAUD	Clement	SPP		FDF 1	
CPL	LACROIX	Floriane	SPV		FDF 1	
SCH	LAFAYE	Antoine	SPV		FDF 1	
CPL	LAJOINIE	Erwan	SPP		FDF 1	
SGT	LAMBERT	Cedric	SPP		FDF 1	
SCH	LAMBERT	Etienne	SPV		FDF 1	
CCH	LAMBERT	Nicolas	SPP		FDF 1	
SGT	LAMBERT	Steven	SPV		FDF 1	
CPL	LANDAIS	Cloe	SPP		FDF 1	
SGT	LANGLOIS	Maureen	SPV		FDF 1	
SGT	LANOUE G	Gregory	SPP		FDF 1	
SAP 1	LAPEYRONIE	Louen	SPV		FDF 1	
SAP 1	LARGUECHE	Sofien	SPV		FDF 1	
SGT	LAURENT	Julien	SPP		FDF 1	
CCH	LAURENT	Pierre	SPV		FDF 1	
SAP 1	LE BERDER	Benjamin	SPV		FDF 1	
CPL	LE BERRE	Malo	SPP		FDF 1	
SGT	LE BORGNE	Bastien	SPV		FDF 1	
ADJ	LE DILOSQUER	Jeremie	SPV		FDF 1	
SGT	LE GONIDEC	Alexandre	SPP		FDF 1	
SAP 1	LE GUILLARD	Benjamin	SPV		FDF 1	
SGT	LE MOING	Esteban	SPV		FDF 1	
CPL	LE PON	Emma	SPP		FDF 1	
ADJ	LE POUL	Morgan	SPV		FDF 1	
SAP 1	LE VAGUERESE	Theo	SPV		FDF 1	
SCH	LEAUTE	Cyril	SPP		FDF 1	
CPL	LEBOEUF	Geoffrey	SPV		FDF 1	
ADJ	LEBOEUF	Isabelle	SPV		FDF 1	
SGT	LECARVENNEC	Nicolas	SPV		FDF 1	
SAP 1	LECLERCQ	Michael	SPV		FDF 1	
CCH	LECOMPTE	Anne Renee	SPV		FDF 1	
LTN	LEDUC	Bruno	SPV		FDF 1	
SGT	LEFEVRE	Delphine	SPV		FDF 1	
LTN	LEGER	Tristan	SPV		FDF 1	

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 23/07/2026



ID : 045-284500253-20260723-ARR_09_LAO_FDF-AR

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

CPL	LEGUEULLE	Steve	SPP		FDF 1
SCH	LELEUX	Cyril	SPV		FDF 1
SGT	LELIEVRE	Noe	SPP		FDF 1
ADJ	LELOUP	Nicolas	SPV		FDF 1
CCH	LEMAIRE	David	SPV		FDF 1
CPL	LEMEY	Teddy	SPP		FDF 1
ADJ	LEMOULT	Stephane	SPV		FDF 1
ADC	LENOBLE	Audrey	SPV		FDF 1
CPL	LEPEE	Thomas	SPV		FDF 1
ADC	LEPICIER	Patrice	SPV		FDF 1
CPL	LEPRETRE	Maily	SPV		FDF 1
CPL	LEROY	Jean Baptiste	SPV		FDF 1
SCH	LESAUVAGE	Guillaume	SPV		FDF 1
ADJ	LESPINASSE	Eric	SPV		FDF 1
CCH	LETESSIER	Clement	SPV		FDF 1
LTN	LETONNELIER	Stephane	SPV		FDF 1
CCH	LETOURNEUR	Sebastien	SPV		FDF 1
CCH	LEVEAU	Romain	SPP		FDF 1
CCH	LIGERON	David	SPV		FDF 1
SAP 1	LIMA	Yorick	SPV		FDF 1
SGT	LINDE	Jeremy	SPV		FDF 1
SAP 1	LIONNAIS	Remy	SPV		FDF 1
SGT	LIOT	Aurelie	SPV		FDF 1
CPL	LIOT	Emilie	SPP		FDF 1
CCH	LOMBA	Stephane	SPV		FDF 1
SAP 1	LORRAIN	Stephanie	SPV		FDF 1
CCH	LOTTEAU	Frederic	SPP		FDF 1
ADC	LUTZING	Pierre	SPV		FDF 1
ADJ	MADRELLE	Alexandre	SPV		FDF 1
SGT	MAGNIN	Corentin	SPV		FDF 1
CNE	MALLET	Adrien	SPP		FDF 1
CPL	MALLET	Erwan	SPV		FDF 1
SGT	MALLEVAL	Romain	SPP		FDF 1
CCH	MANCON	Yvan	SPV		FDF 1
CPL	MANCONI	Coline	SPP		FDF 1
SGT	MANSARD	Dylan	SPV		FDF 1
CPL	MARECHAL	Nicolas	SPV		FDF 1
SCH	MARIE	Jean-Michel	SPV		FDF 1
CPL	MARINO	Enzo	SPP		FDF 1
CCH	MARIONNEAU	Jimmy	SPV		FDF 1
ADJ	MARTIN	Alexandre	SPV		FDF 1
SCH	MARTIN	Marjorie	SPP		FDF 1
SCH	MARTINEZ	Kevin	SPP		FDF 1
SGT	MARZIOU	Guillaume	SPP		FDF 1
SCH	MASCART	Anais	SPV		FDF 1

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

SAP 1	MASSICARD	Pauline	SPV	FDF 1
CPL	MATHEVET	Maxime	SPP	FDF 1
ADC	MATHIEU	Thierry	SPV	FDF 1
SGT	MATTEI	Julien	SPV	FDF 1
CPL	MAUBERT	Dorian	SPP	FDF 1
CPL	MAZURIER	Gwendoline	SPV	FDF 1
SCH	MEGUENI	Aurelie	SPP	FDF 1
CPL	MELOU	Candice	SPP	FDF 1
SGT	MENAGE	Mathieu	SPV	FDF 1
SCH	MENARD	Pierre- Antoine	SPV	FDF 1
SGT	MENEAU	Polyanna	SPV	FDF 1
CCH	MERY	Audrey	SPV	FDF 1
SCH	MERY	Laetitia	SPV	FDF 1
SGT	MICHAILLE	Vincent	SPV	FDF 1
CPL	MICHEL	Dorian	SPV	FDF 1
ADJ	MICHOT	Christian	SPV	FDF 1
CCH	MIGLIERINA	Julien	SPV	FDF 1
SGT	MIRBEL	Alexis	SPP	FDF 1
SCH	MOIZARD	Jeremy	SPP	FDF 1
SAP 1	MOLIE	Thomas	SPV	FDF 1
CPL	MOLVOT	Victor	SPP	FDF 1
ADJ	MONARD	Alexandre	SPV	FDF 1
SGT	MONNEREAU	Loic	SPP	FDF 1
CCH	MONTAIGNE	Yoann	SPP	FDF 1
SGT	MONTOYA	Kevin	SPV	FDF 1
ADJ	MOREAU	Cedric	SPV	FDF 1
CPL	MOREL	Edouard	SPV	FDF 1
CCH	MORIN	Vincent	SPV	FDF 1
SCH	MORVAN	Thibault	SPP	FDF 1
CPL	MOUCHARD	Léo-Paul	SPP	FDF 1
CCH	MURAT	Cédric	SPV	FDF 1
ADJ	MURAWSKI	Benjamin	SPV	FDF 1
SGT	MUZEAU	Arthur	SPV	FDF 1
SAP 1	NAILI	Victor	SPV	FDF 1
CCH	NEVEUX	Clarisse	SPP	FDF 1
CPL	NICOLAS	Arnaud	SPV	FDF 1
SCH	NIVEAU	Sabrina	SPP	FDF 1
CPL	NIVOCHE	Mael	SPV	FDF 1
SCH	NOE	Alexandre	SPV	FDF 1
CPL	NORMAND	Stephane	SPV	FDF 1
SGT	OGIER	Romain	SPV	FDF 1
SCH	OLSZEWSKI	Jonathan	SPV	FDF 1
SCH	OULAMA	David	SPP	FDF 1
CPL	OZ	Ruveyda	SPV	FDF 1
SAP 1	PAILLAUD	Maele	SPV	FDF 1

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

CPL	PAILLOUX	Floralys	SPP	FDF 1
CPL	PAPIN	Trystan	SPP	FDF 1
CCH	PAQUEREAU	David	SPV	FDF 1
CCH	PARCINEAU	Kevin	SPV	FDF 1
CCH	PARFONRY	Benoit	SPP	FDF 1
SCH	PARIS	Gabin	SPP	FDF 1
ADJ	PARIS	Jerome	SPV	FDF 1
SCH	PATALAGOITY	Lyderic	SPV	FDF 1
SAP 1	PAUTRAT	Celine	SPV	FDF 1
CCH	PAVIE	Antoine	SPV	FDF 1
CPL	PELLE	Cedric	SPP	FDF 1
SCH	PELLETIER	Fabien	SPP	FDF 1
SAP 1	PELLETIER	Mael	SPV	FDF 1
CPL	PENOT	Sebastien	SPV	FDF 1
CPL	PERBET	Romain	SPP	FDF 1
CPL	PERDRIEU	Mathieu	SPV	FDF 1
ADC	PEREIRA	Alex	SPV	FDF 1
SCH	PERNOT	Xavier	SPP	FDF 1
CCH	PETIT JANKOWSKA	Arthur	SPV	FDF 1
SGT	PETITHOMME	Mathieu	SPV	FDF 1
SGT	PEU	Yohann	SPP	FDF 1
CPL	PICOUT	Titouan	SPP	FDF 1
SCH	PILLET	Julien	SPP	FDF 1
CPL	PIMENTA	Stanislas	SPV	FDF 1
CPL	PIONTEK	Teddy	SPP	FDF 1
SGT	POIGNARD	Clement	SPV	FDF 1
SGT	POIRIER	Nicolas	SPV	FDF 1
ADJ	POISSON	Isabelle	SPV	FDF 1
CCH	PONSTON	Nicolas	SPV	FDF 1
CCH	PORCHERON	Graziella	SPV	FDF 1
SGT	PORTAL	Clement	SPV	FDF 1
SAP	PORTIER	Aude	SPP	FDF 1
CPL	POUET	Camille	SPV	FDF 1
SGT	POULIN	Adrien	SPV	FDF 1
SCH	POUPEAU	Jeremy	SPV	FDF 1
SCH	POURTIER	Celine	SPV	FDF 1
CCH	PRAULT	Cyril	SPV	FDF 1
CPL	PREVOST	Noah	SPV	FDF 1
CPL	PROT	Thomas	SPP	FDF 1
SGT	PUBERT	Nicolas	SPP	FDF 1
CPL	PUYGRANIER	Morgan	SPP	FDF 1
SAP 1	QUATREHOMME	Lea	SPV	FDF 1
SGT	QUELIN	Mathieu	SPV	FDF 1
SGT	RAMADE	Mickael	SPP	FDF 1
CCH	RAMIREZ	Marianne	SPV	FDF 1

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

CPL	RAULIN	Guillaume	SPP	FDF 1
SCH	RAULT	Guillaume	SPV	FDF 1
ADC	RAVARD	Gael	SPV	FDF 1
SCH	RAVARD	Loic	SPV	FDF 1
CCH	REBOUTIER	Olivier	SPV	FDF 1
CCH	RENARD	Alexis	SPV	FDF 1
CCH	RENAUD	Aurore	SPV	FDF 1
ADC	RICHAUME	Damien	SPV	FDF 1
ADJ	RIVIERRE	Sebastien	SPV	FDF 1
CPL	RIVOIRARD	Maxime	SPP	FDF 1
CPL	RIVOLLET	Jeremy	SPV	FDF 1
ADC	ROBERT	Vincent	SPP	FDF 1
SCH	ROCHE	Steve	SPP	FDF 1
CPL	ROCHER	Lucas	SPV	FDF 1
CPL	ROCHETEAU	Antoine	SPV	FDF 1
CPL	ROCHETTE	Mathis	SPP	FDF 1
CPL	RODET	Camille	SPP	FDF 1
CPL	RODRIGUEZ	Andy	SPP	FDF 1
CPL	ROGER	Lylia	SPV	FDF 1
CNE	ROLLION	Olivier	SPV	FDF 1
SGT	RONNEL	Mathieu	SPV	FDF 1
CCH	ROQUIER	Christophe	SPV	FDF 1
SCH	ROSSIGNOL	Marylise	SPP	FDF 1
ADC	ROUX	Jeremy	SPV	FDF 1
CPL	ROWICKI	David	SPP	FDF 1
CPL	RUBY	Geoffrey	SPV	FDF 1
SCH	SABOURAULT	Guillaume	SPV	FDF 1
CCH	SALMON	Florian	SPV	FDF 1
CPL	SANCHEZ	Johan	SPV	FDF 1
SGT	SANFILIPPO	Jerome	SPP	FDF 1
CPL	SARDIN	Steve	SPV	FDF 1
SAP 1	SARRET	Lucas	SPV	FDF 1
CPL	SARZIER	François	SPP	FDF 1
CCH	SCHMITT	Jean	SPV	FDF 1
CPL	SEIGNEURIN	Cedric	SPP	FDF 1
ADJ	SELSCHOTTER	Romain	SPV	FDF 1
SGT	SERVAIS	Adrien	SPV	FDF 1
SGT	SEVESTRE	Bertrand	SPV	FDF 1
CCH	SIMOND-COTE	Jeremie	SPV	FDF 1
CPL	SIMONDIN	Dorian	SPP	FDF 1
ADJ	SINZELLE	Yannick	SPV	FDF 1
SCH	SOTTEJEAU	Damien	SPP	FDF 1
SCH	SOTTEJEAU	Laura	SPP	FDF 1
CPL	SOUC	Alexandre	SPP	FDF 1
SCH	SQUAGLIA	Guillaume	SPP	FDF 1

FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

CPL	SUEUR	Antoine	SPP		FDF 1	
CPL	SULPICE	Adrien	SPP		FDF 1	
SCH	SUREAU	Prescilla	SPV		FDF 1	
SGT	TESSIER	Eric	SPV		FDF 1	
SGT	THAUVIN	Mathieu	SPV		FDF 1	
SCH	THEBAULT	Clothilde	SPP		FDF 1	
CPL	THENOT	Cedrick	SPP		FDF 1	
ADJ	THEVRET	Isabelle	SPV		FDF 1	
SGT	THIERRY	Melanie	SPV		FDF 1	
SGT	THILLOUX	Medhy	SPP		FDF 1	
SAP 1	THUAUDET	Morgann	SPV		FDF 1	
SAP 1	TINSEAU	Clement	SPV		FDF 1	
ADJ	TISSIER	Loic	SPV		FDF 1	
CPL	TISSOT	Geoffrey	SPP		FDF 1	
SGT	TOUSSAINT	Florian	SPV		FDF 1	
CCH	TOUZELET	Benjamin	SPV		FDF 1	
CCH	VAILLANT	Jean-Michel	SPV		FDF 1	
CDT	VALETOUX	Jean-Christophe	SPP		FDF 1	
SAP 1	VALETTE PERGOUD	Marcos Antonio	SPV		FDF 1	
ADJ	VANDENHOECK	Thierry	SPV		FDF 1	
SAP 1	VANNEAU	Mathis	SPV		FDF 1	
SAP 1	VANNIER	Allan	SPV		FDF 1	
CPL	VARVARANDE	Mathis	SPP		FDF 1	
CCH	VAS	Matthieu	SPV		FDF 1	
SGT	VASSORT	Alban	SPV		FDF 1	
CCH	VAUCOULEUR	Geoffrey	SPV		FDF 1	
CPL	VENIANT	Mathis	SPV		FDF 1	
CCH	VENOT	Anthony	SPP		FDF 1	
SAP 1	VENTALON	Ambre	SPV		FDF 1	
SAP 1	VERET	Angelique	SPV		FDF 1	
SCH	VERGER	Sandra	SPP		FDF 1	
SCH	VERMEULEN	Yann	SPP		FDF 1	
ADC	VIGINIER	Eric	SPV		FDF 1	
CPL	VILAINE	Alexandre	SPV		FDF 1	
SCH	VILAINE	Jean-Pierre	SPV		FDF 1	
SGT	VINCENT LELAIT	Guillaume	SPV		FDF 1	
CCH	VOISE	Sebastien	SPP		FDF 1	
SGT	WALLON	Jeremie	SPP		FDF 1	
SCH	WILLIER	Nicolas	SPV		FDF 1	
SAP 1	WILSON BAHUN	Matheo	SPV		FDF 1	
CPL	ZAHER	Nordine	SPP		FDF 1	

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°10 du 28 août 2025 est abrogé.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 23/07/2026

ID : 045-284500253-20260723-ARR_09_LAO_FDF-AR

SLO

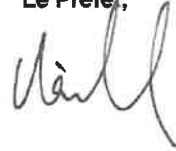
FDF Arrêté n° 09 du

23 JUL. 2026

Article 5 : M. le directeur départemental des Services d'incendie et de secours du LOIRET est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du LOIRET.

Fait à ORLEANS, le

Le Préfet,



Hugues MOUTOUH

ARRÊTÉS CONJOINTS

**M. le Préfet
&
M. le Président du
Conseil
d'Administration**

PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n°05 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours de Château-Renard

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2021-2261 du 1^{er} mars 2021 portant nomination de Monsieur Christophe LEGRAS en qualité de Chef du CIS de Château-Renard ;
- VU** L'arrêté n° 2023-69 du 25 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Sébastien BERNARD en qualité d'adjoint au Chef du CIS de Château-Renard ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe LEGRAS en sa qualité de chef du CIS de Château-Renard à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe LEGRAS délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien BERNARD adjoint au chef du CIS de Château-Renard à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

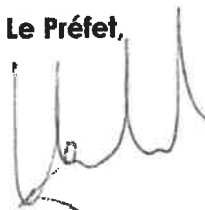
Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Et

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n°06 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours de Gien

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2020-590 du 1^{er} avril 2020 portant nomination de Monsieur Olivier BARBIER en qualité de Chef du CIS de Gien ;
- VU** L'arrêté n°2023-605 du 1^{er} avril 2023 portant nomination de Monsieur Baptiste BOISLARD en qualité d'adjoint au Chef du CIS de Gien ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

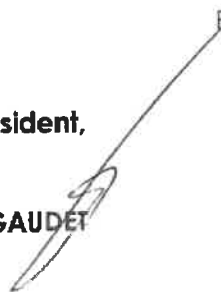
- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BARBIER en sa qualité de chef du CIS de Gien à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BARBIER délégation de signature est donnée à Monsieur Baptiste BOISLARD adjoint au chef du CIS de Gien à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET



Le Préfet,



✓

PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n°07 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours de Montargis

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe règlementant l'exercice du droit de grève ;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2024-742 du 19 avril 2024 portant changement d'affectation et de fonction de Monsieur Sébastien FOURNIER en qualité de Chef du CIS de Montargis ;
- VU** L'arrêté n° 2024-742 du 19 avril 2024 portant nomination de Monsieur Charlie PELLISSARD en qualité d'adjoint au Chef du CIS de Montargis ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret ;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien FOURNIER en sa qualité de chef du CIS de Montargis à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien FOURNIER délégation de signature est donnée à Monsieur Charlie PELLISSARD adjoint au chef du CIS de Montargis à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

Fait à SEMOY, le

15 JUIL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 045-284500253-20260715-ARR_8_BEAGENCY-AR

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
Et
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n°08 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours de Beaugency

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève ;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2020-1100 du 1^{er} septembre 2020 portant nomination de Monsieur Thierry BRETON en qualité de Chef du CIS de Beaugency ;
- VU** L'arrêté n° 2005-2135 du 16 octobre 2005 portant nomination de Monsieur Éric RENIER en qualité d'adjoint au Chef du CIS de Beaugency ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret ;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires,

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry BRETON en sa qualité de chef du CIS de Beaugency à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry BRETON délégation de signature est donnée à Monsieur Éric RENIER adjoint au chef du CIS de Beaugency à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n°09 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours de Bellegarde

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2021-1019 du 1^{er} mai 2021 portant nomination de Monsieur Laurent MAUROU en qualité de Chef du CIS de Bellegarde ;
- VU** L'arrêté n° 2024-1782 du 07 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Guillaume BRELEST en qualité d'adjoint au Chef de centre du CIS de Bellegarde ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent MAUROU en sa qualité de chef du CIS de Bellegarde à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent MAUROU délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume BRELEST adjoint au chef du CIS de Bellegarde à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

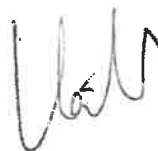
Fait à SEMOY, le

15 JUIL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 045-284500253-20260715-ARR_10_CHATEAUN-AR

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Et

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n° 10 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours de Châteauneuf sur Loire

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève ;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2024-533 du 15 mars 2024 portant nomination de Monsieur Valentin NABON en qualité de Chef du CIS de Châteauneuf sur Loire ;
- VU** L'arrêté n° 2009-1312 du 2 juillet 2009 portant nomination de Monsieur David MAGNIN en qualité d'adjoint au Chef du CIS de Châteauneuf sur Loire ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret ;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Valentin NABON en sa qualité de chef de centre du CIS de Châteauneuf sur Loire à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Valentin NABON délégation de signature est donnée à Monsieur David MAGNIN adjoint au chef du CIS de Châteauneuf sur Loire à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

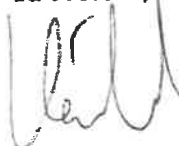
Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

La Préfète,



✓

PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n°11 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours d'Orléans centre

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève ;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2023-2671 du 19 décembre 2023 portant nomination de Monsieur Florian MICHEL en qualité de Chef du CIS d'Orléans centre ;
- VU** L'arrêté n° 2022-1270 du 17 mai 2022 portant nomination de Monsieur Jérôme CAPLAIN en qualité d'adjoint au Chef du CIS d'Orléans centre ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret ;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Florian MICHELI en qualité de Chef du CIS d'Orléans centre à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement du Monsieur Florian MICHELI, délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme CAPLAIN adjoint au chef du CIS d'Orléans centre à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

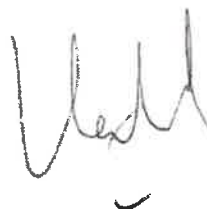
Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Le Préfet,

Marc GAUDET



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n° 12 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Madame la Cheffe du Centre d'incendie et de secours de Jargeau

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève ;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n°2025-2119 du 06 novembre 2025 portant nomination de Madame Laetitia MAZINGUE en qualité de Cheffe du CIS de Jargeau ;
- VU** L'arrêté n°2022-430 du 24 février 2022 portant nomination de Monsieur Alan BATTAGLIA en qualité d'adjoint à la Cheffe du CIS de Jargeau;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret ;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

Suite de l'arrêté n° 12 en date du

15 JUL. 2026

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 045-284500253-20260715-ARR_12_JARGEAU-AR

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Madame Laetitia MAZINGUE en sa qualité de cheffe du CIS de Jargeau à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laetitia MAZINGUE délégation de signature est donnée à Monsieur Alan BATTAGLIA adjoint à la cheffe du CIS de Jargeau à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

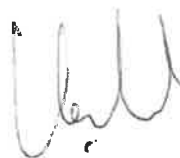
Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n° 13 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le chef du Centre d'Incendie et de Secours de Meung-sur-Loire

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève ;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n°2025-1736 du 05 septembre 2025 portant nomination de Monsieur Mathieu VAILLANT en qualité de Chef du CIS de Meung-sur-Loire ;
- VU** L'arrêté n°2022-1143 du 27 avril 2022 portant nomination de Monsieur Willy JULIEN en qualité d'adjoint au Chef du CIS de Meung-sur-Loire ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret ;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

Suite de l'arrêté n° 13 en date du

15 JUL. 2026

ARRETE

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 045-284500253-20260715-ARR_13_MEUNG-AR

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu VAILLANT en sa qualité de chef du CIS de Meung-sur-Loire à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu VAILLANT délégation de signature est donnée à Monsieur Willy JULIEN adjoint au chef du CIS de Meung-sur-Loire à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

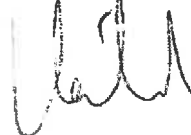
Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le 20/07/2026

ID : 045-284500253-20260715-ARR_14_NEUVILLE-AR



**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n° 14 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours de Neuville-aux-Bois

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2012-30 du 1^{er} mars 2012 portant nomination de Monsieur Christophe-André ROUSSEAU en qualité de Chef du CIS de Neuville-aux-Bois ;
- VU** L'arrêté n°1037 du 23 mai 2023 portant nomination de Monsieur Nicolas CHEVALLIER en qualité d'adjoint au Chef du CIS de Neuville-aux-Bois;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe-André ROUSSEAU en qualité de Chef du CIS de Neuville-aux-Bois à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe-André ROUSSEAU délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas CHEVALLIER adjoint au chef du CIS de Neuville-aux-Bois à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

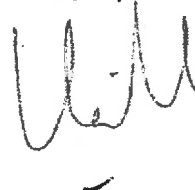
Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n° ^{IS} en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours d'Orléans sud

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2022-320 du 1^{er} février 2022 portant nomination de Monsieur Julien ROBINET en qualité de Chef du CIS d'Orléans sud ;
- VU** L'arrêté n° 2025-1394 du 23 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Yohan JEGU en qualité d'adjoint au Chef du CIS d'Orléans sud ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Julien ROBINET en qualité de Chef du CIS d'Orléans sud à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien ROBINET délégation de signature est donnée à Monsieur Yohan JEGU en qualité d'adjoint au Chef du CIS d'Orléans sud à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

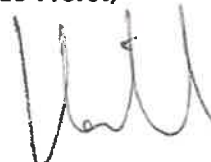
Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



6

PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n° 16 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pithiviers

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève ;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2025-815 du 20 mai 2025 portant nomination de Monsieur Pierre TILLOY en qualité de Chef du CIS de Pithiviers ;
- VU** L'arrêté n°2025-2471 du 18 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Matthieu RICHOUX en qualité d'adjoint au chef du CIS de Pithiviers ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret ;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre TILLOY en sa qualité de chef du CIS de Pithiviers à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre TILLOY délégation de signature est donnée à Monsieur Matthieu RICHOUX en qualité d'adjoint au Chef du CIS de Pithiviers à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 2** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n° 17 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours de Sully-sur-Loire

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2020-1105 du 1^{er} septembre 2020 portant nomination de Monsieur Hervé BOBIN en qualité de Chef du CIS de Sully-sur-Loire ;
- VU** L'arrêté n° 2014-768 du 1^{er} décembre 2013 portant nomination de Monsieur Stéphane LE BOURLOUT en qualité d'adjoint au Chef du CIS de Sully-sur-Loire ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé BOBIN en qualité de Chef du CIS de Sully-sur-Loire à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé BOBIN délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane LE BOURLOUT adjoint au chef du CIS de Sully-sur-Loire à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



6

PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n° 18 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Madame la Cheffe du Centre d'incendie et de secours d'Orléans Nord

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève ;
- VU** Le règlement opérationnel des Services d'Incendie et de Secours du Loiret révisé par arrêté préfectoral du 26 juillet 2023 et publié le 28 juillet 2023 ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2024-797 du 30 avril 2024 portant nomination de Madame Stéphanie MURAT en qualité de Cheffe du CIS d'Orléans Nord ;
- VU** L'arrêté n°2024-791 du 30 avril 2024 portant nomination de Monsieur Adrien MALLET en qualité d'adjoint à la Cheffe du CIS d'Orléans Nord ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret ;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie MURAT en sa qualité de cheffe du CIS d'Orléans Nord à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie MURAT délégation de signature est donnée à Monsieur Adrien MALLET adjoint à la cheffe du CIS d'Orléans Nord à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

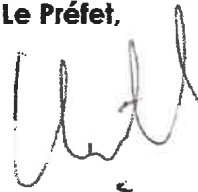
Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n°19 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours de Courtenay

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2018-1266 du 23 juin 2018 portant nomination de Monsieur Luc DUFRESNES en qualité de Chef du CIS de Courtenay ;
- VU** L'arrêté n°2023-823 du 01 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Noel LEOEUF en qualité d'adjoint au Chef du CIS de Courtenay ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc DUFRESNES en sa qualité de chef du CIS de Courtenay à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement du Monsieur Luc DUFRESNES délégation de signature est donnée à Monsieur Noel LEOEUF adjoint au chef du CIS de Courtenay à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

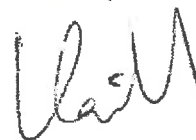
Fait à SEMOY, le

15 JUIL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

La Préfète,



L

S LO

PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE- VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

ET

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté n° 20 en date du 15 JUL. 2026

OBJET : Délégations de signature conférées à Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de secours de Ferrières-en-Gâtinais

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret et notamment son annexe réglementant l'exercice du droit de grève ;
- VU** Le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté conjoint n°1 du 20 septembre 2022 de Madame la Préfète du Loiret et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret instaurant le service minimum et la continuité du service public au sein du SDIS du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2021-2262 du 15 mai 2021 portant nomination de Monsieur David GOURDET en qualité de Chef du CIS de Ferrières-en-Gâtinais ;
- VU** L'arrêté n°2023-824 du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Monsieur Sylvain PUSCEDDU en qualité d'adjoint au Chef du CIS de Ferrières-en-Gâtinais ;

Considérant que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu aux travailleurs et aux agents de la fonction publique territoriale dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Loiret ;

Considérant que les missions de sécurité et de secours incombant au SDIS imposent que ses moyens d'intervention en personnels et en matériels soient pleinement opérationnels en permanence et sans interruption ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

Suite de l'arrêté n°20 en date du

15 JUL. 2026

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le 22/07/2026

ID : 045-284500253-20260715-ARR_20_FERRIERE-AR

SLOW

ARRETE

- ARTICLE 1** Afin de garantir la continuité du service public de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, délégation de signature est donnée à Monsieur David GOURDET en sa qualité de chef du CIS de Ferrières-en-Gâtinais à l'effet de signer les ordres de rappel et de maintien en service.
- ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David GOURDET délégation de signature est donnée à Monsieur Sylvain PUSCEDDU adjoint au chef du CIS de Ferrières-en-Gâtinais à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 1.
- ARTICLE 3** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

Fait à SEMOY, le

15 JUL. 2026

Le Président,

Marc GAUDET

Le Préfet,



L